



Syndic en ligne moins cher que syndic traditionnel

Par **jika**, le **01/09/2016 à 10:30**

Bonjour,

Avec les copropriétaires de notre maison (nous sommes quatre en tout), nous avons confié depuis longtemps les activités de syndic à une agence immobilière de notre ville. La possibilité nous est offerte par le **syndic en ligne (xxxxxx)** de voir diminuer nos frais de gestion (pour l'instant nous sommes deux sur quatre à s'intéresser à cela).

Que pensez-vous de l'opportunité de changer de syndic pour ce motif ? une gestion à distance risque-t-elle de nous pénaliser sur d'autres sujets (travaux à envisager, choix des prestataires, etc.) ?

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement
OM

Par **youris**, le **01/09/2016 à 11:28**

bonjour,

je suis dubitatif sur la pertinence de prendre un syndic en ligne.

déjà quand le syndic est sur place, les copropriétaires ont parfois du mal à se faire entendre du syndic alors à distance !

beaucoup de sociétés de syndic en ligne appartiennent à des grands groupes de syndic biens connus.

si vous n'êtes que 4 copropriétaires, il faudrait étudier la possibilité qu'un des copropriétaires soit syndic non professionnel.

demandez à ce syndic de vous donner quelques références de copropriétés gérés par eux afin que vous puissiez interroger leurs copropriétaires.

salutations

Par **janus2fr**, le **01/09/2016 à 13:32**

[citation]déjà quand le syndic est sur place,[/citation]

Bonjour youris,

Qu'entendez-vous par "le syndic est sur place" ?

Si c'est dans la copropriété, à moins d'un syndic bénévole lui même copropriétaire, je ne connais pas de syndic qui reste dans la copropriété !

Par **youris**, le **01/09/2016 à 13:57**

par "sur place" j'entends quand le syndic habite dans l'agglomération ou se situe la copropriété ou à proximité.

Par **jika**, le **01/09/2016 à 14:39**

oui c'est cela, c'est syndic dans ma ville, il peut venir voir un problème de fuite, de demande de travaux de toiture, de n'importe quoi, mais comme il ne vient jamais, celui qui est en ligne aura peut-être une autre approche via des photos ou des commentaires des copropriétaires...

Par **jika**, le **01/09/2016 à 14:42**

Merci à tous,

Merci Youris, c'est une bonne idée de nous suggérer de demander au syndic en ligne de nous donner des références de clients (dans notre agglomération si cela est possible) !

Par **HOODIA**, le **05/09/2016 à 16:31**

Bonjour,

Soyez certain que vous aurez des "bonnes" références !

Par **pieton78**, le **21/09/2016 à 17:45**

Le syndic en ligne ne fera que la gestion administrative: établissement et réception des charges, aide à la préparation de l'AG, éventuellement convocation.

Renseignement à propos de la législation etc

Il faut donc qu'un de vous quatre prenne en charge la "gérance" de l'immeuble (contrôle du travail des intervenants etc) si vous n'êtes que 4 c'est une bonne solution que d'avoir un syndic en ligne pour respecter un tant soit peu la législation (pour remplir les 5 annexes par exemple, il faut s'y connaître...)

Il n'est pas nécessaire que le syndic en ligne soit dans votre ville, en principe il ne se déplace pas, c'est vous qui faites (choisissez les prestataires par exemple) Il est souhaitable qu'il y est une bonne entente entre les copropriétaires même si c'est toujours le même qui fait le

travail...

Vous pouvez vous faire rembourser tous vos frais (avec facture) bon courage.

Par **jika**, le **21/09/2016** à **18:54**

Merci Pieton 78

vosre approche du problème est tout à fait intéressante et je vous en remercie vivement. J'en fais part à mon copro et je pense qu'il va revoir sa proposition. C'était une bonne idée, mais à la charge d'un copro qui fait tout le boulot.

Cordialement

Jika